

## 32 - Saison culturelle estivale bisontine 2016 - Projets patrimoine et musique - Attribution de subventions

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur** : Dans un principe de continuité avec les années précédentes, la saison culturelle estivale bisontine 2016, qu'elle soit directement portée par la Ville ou par des structures et associations, vise à une structuration construite autour d'une offre culturelle rythmant l'ensemble des jours de la semaine.

Cette saison culturelle estivale s'articule ainsi autour de propositions présentées par la Ville (La Citadelle, Musées du Centre, Direction du Patrimoine Historique, Service Culturel) et par ses partenaires qui participent à la mise en cohérence des différents rendez-vous culturels de l'été pour favoriser la circulation des publics et la diversité de l'offre culturelle (Office de Tourisme, Les 2 Scènes - Scène nationale de Besançon (cinéma), les associations Juste Ici (Bien Urbain), Na-Compagnie Pernette (Festival Jours de Danse), Orgue en Ville, Citron Vert (pétanque sonore), Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, Centre de Linguistique Appliquée (CLA)...).

En termes de communication, la Ville prévoit l'édition de documents à destination du public (affiches, sets de table...), parmi lesquels une brochure à vocation culturelle et touristique qui présente l'ensemble de l'offre culturelle estivale à Besançon, qu'elle soit directement proposée par la Ville ou par des structures et associations. Ce document, dont la sortie est prévue autour de mi-juin, est diffusé régionalement par le biais du réseau de Besançon Tourisme et Congrès, ainsi qu'à Besançon, dans les antennes de l'Office de Tourisme et les lieux publics et commerces, tant pour le public touristique que bisontin.

Depuis 2009, la Ville de Besançon participe à la saison culturelle estivale du territoire, en direction d'un large public - Bisontins et touristes de passage, en s'appuyant notamment sur les thématiques du patrimoine et de la musique. Intervenant davantage durant cette période de fermeture des établissements culturels et de faible activité des associations culturelles, la Ville assure notamment l'accompagnement ou le portage de projets culturels et artistiques spécifiques.

### 1 - Un fil rouge autour de la thématique du temps

Dans une volonté de recherche de cohérence, la communication et la programmation relatives à la saison culturelle estivale seront articulées autour de la thématique du temps (thème de l'animal en 2015). Le visuel «Besançon hors saison, un été culturel», décliné dans différents supports, prendra d'ailleurs la forme d'un sablier multicolore pour cette année.

Ainsi, en résonance avec l'exposition présentée à La Citadelle du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre *Le truc d'avant* et les expositions estivales du Musée du Temps *Nous ne faisons que passer* du 10 juin au 25 septembre ou *L'horloge de ma grand-mère, 300 ans d'horloges comtoises* dont l'inauguration est prévue le 18 juin, à l'occasion des «24h du temps», la programmation distillera diverses propositions en écho à la thématique du temps.

Ainsi, par exemple, dans le cadre des concerts dans la Cour du Palais Granvelle, l'ensemble de musique baroque Les Timbres, présentera une nouvelle création, *La Musique de Shakespeare*, dont le programme sera articulé autour du cycle des saisons. Le Cirque Plume, quant à lui, reprendra son dernier spectacle *Tempus Fugit* à partir du 16 septembre, à Besançon.

La Ville de Besançon, par le biais du Service Culturel et de la Direction du Patrimoine Historique, présentera le projet *Décalage urbain - Le temps dans la ville*. Cette initiative sera l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir aux Bisontins et aux touristes le patrimoine lié au temps, à travers deux propositions différentes :

- le Parcours du temps, circuit déclinant différents éléments du patrimoine bisontin relatif à la thématique du temps, sera présenté au public à travers des visites commentées, en compagnie d'un guide-conférencier «Besançon Ville d'art et d'histoire», les vendredis et dimanches, durant la période estivale. Ce parcours invitera à la découverte des savoir-faire qui ont fait la gloire de

l'horlogerie bisontine ainsi qu'à la mesure du temps dans la ville. Une brochure «Besançon Ville d'art et d'histoire» sera disponible pour le public.

- un spectacle déambulatoire, *Remettons les pendules à l'heure !*, création originale du collectif Francomtoise de Rue, réunissant de nombreuses compagnies de théâtre de rue issues de Franche-Comté, proposera aux spectateurs un voyage dans le temps, décalé, à travers la boucle bisontine. Après deux représentations en collaboration avec le Grand Besançon lors des «24 h du temps», le spectacle sera programmé les samedis en début de soirée entre le 23 juillet et le 13 août, soit 4 représentations. Un partenariat avec la compagnie Droz-Barthelet est actuellement en cours de construction, afin de permettre au public d'emprunter le petit train pour ce spectacle, en particulier à destination des personnes à mobilité réduite.

Afin de permettre la réalisation de ce spectacle, il est proposé d'apporter une subvention de 2 300 € à l'association Francomtoise de Rue, pour soutenir la création du spectacle *Remettons les pendules à l'heure !*

En complément, la diffusion estivale fera l'objet d'un contrat de cession entre la Ville et le collectif Francomtoise de Rue, pour un montant de 1 750 € par représentation de ce spectacle qui verra l'intervention d'une vingtaine de comédiens professionnels et amateurs.

## **2 - Les soirées concerts dans la Cour du Palais Granvelle**

La Ville de Besançon renouvellera les soirées de concerts dans la cour du Palais Granvelle comme lors des éditions précédentes. Entre le 22 juillet et le 13 août 2016, ce sont huit concerts gratuits qui seront proposés au public les vendredis et samedis soirs dans l'écrin de la cour du Palais Granvelle.

Conçue autour d'une recherche de diversité, d'exigence et de découverte pour un public large, cette programmation s'appuie sur des partenariats étroits avec des structures et associations culturelles.

La Rodia contribue au contenu artistique de la programmation musiques actuelles, présentée les vendredis soirs, en cohérence avec l'esprit de ce projet. Du hip-hop aux musiques du monde, en passant par la pop-folk et le rock, les esthétiques musicales sont éclectiques et portées par des artistes internationaux, nationaux et régionaux, talents confirmés ou émergents.

Les enseignants ou intervenants du Conservatoire à Rayonnement Régional de Besançon, ainsi que les associations musicales bisontines portant l'activité d'ensembles du territoire, sont associés à la conception des propositions de concerts de musique classique des samedis soirs.

Dans le cadre de cette programmation, l'ensemble vocal bisontin Le Cortège d'Orphée présentera une création musicale originale en écho à l'actualité sportive estivale (Euro 2016 en France, Jeux Olympiques de Rio...) : le *Championnat des Nations*. Ainsi, sous les dehors d'un tournoi entre quatre grandes nations de l'Europe baroque (Allemagne, Angleterre, France, Italie), les spectateurs seront invités à désigner un pays vainqueur au fil de différentes épreuves (hymne national, pièce imposée, pièce libre, scène d'opéra...), réparties sur deux soirées (demi-finales et finale). La Cour du Palais Granvelle accueillera ainsi la finale le samedi 23 juillet.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association Cortège d'Orphée, au titre du soutien à la création. En complément, la diffusion fera l'objet d'un contrat de cession entre la Ville et l'association d'un montant de 2 000 €.

Les sept autres concerts feront l'objet d'achats de prestations et d'engagements directs d'artistes. Il est proposé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les contrats, conventions ou avenants à intervenir dans ce cadre.

### 3 - Le spectacle théâtral *Vauban est son double*

Fruit d'une collaboration entre la compagnie bisontine Keichad et la compagnie namuroise Act Hours, ainsi que d'un échange entre les citadelles de Besançon et de Namur, le spectacle *Vauban est son double*, création 2015-2016, sera présenté pour la première fois au public à la Citadelle de Besançon (repli au Grand Kursaal en cas d'intempéries) à l'occasion de 4 représentations entre les 26 et 28 août 2016, en clôture de la saison culturelle estivale.

Ce spectacle théâtral de cape et d'épée invitera à découvrir Vauban comme on le connaît peu, à travers le regard de ses proches : sa fille cadette aimée, Jeanne-Françoise, et son fidèle secrétaire, Friand. Oscillant entre la réalité historique et la reconstruction de rapports humains, entre l'érudition et le rire, la pièce prendra la forme d'une comédie dramatique adaptée à un langage contemporain.

Après un premier soutien à hauteur de 10 000 €, accordé en 2015 à l'association Keichad, pour avancer dans le processus de création, il est proposé de lui apporter une aide complémentaire de 5 000 € pour finaliser cette pièce.

La diffusion fera l'objet d'un achat pour un montant de 5 000 €. L'ensemble des apports de la Ville fera l'objet d'un contrat de coproduction entre la Ville de Besançon, la Ville de Namur/Citadelle et les deux compagnies Keichad et Act Hours. Il est proposé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les contrats, conventions ou avenants à intervenir dans ce cadre.

En cas d'accord, pour ces trois projets, la somme totale des subventions, soit 9 800 €, sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032. Les dépenses liées aux contrats de cession seront quant à elles imputées sur la ligne 011.30/6042 CS 10032.

#### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- . 2 300 € au titre de l'aide à la création à l'association Francomtoise de Rue
- . 2 500 € au titre de l'aide à la création à l'association Cortège d'Orphée
- . 5 000 € au titre de l'aide à la création à l'association Keichad

- autoriser M. le Maire à signer le contrat de coproduction entre la Ville de Besançon, la ville de Namur et les compagnies Keichad et Act Hours.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016.